

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **LONGCHAUMOIS**

Séance du 28 mai 2021

Nombre de conseillers

• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

Date de convocation :

21 mai 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit mai à 20 heures 00.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Espace Loisirs sous la présidence de M. Yann BONDIER-MORET.

Etaient présents : Y. BONDIER-MORET Maire, J.-G. ROBEZ-MASSON, B. BOURGEOIS Adjoints, C. ARBEZ, V. BRIQUEZ, A. COLLE, V. DEFFRADAS, B. DUBREZ, V. DUMONT-GIRARD, S. GAUDY, A. GAUTHIER, S. MARTIN, B. NOUGIER, R. PERRIER, R. TEDOLDI.

Mme Carine ARBEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu la délibération du 12 octobre 2018 déposée en Sous-Préfecture le 24 octobre 2018, fixant la participation des familles résidentes et non résidentes pour le temps extrascolaire et périscolaire à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 14 voix pour et 1 abstention,

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :**

**Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire**

DÉCIDE qu'à compter du **1^{er} septembre 2021**, les participations financières demandées aux parents seront de :

Tarifs extrascolaires familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.042 %	0.037 %	0.031 %
Plancher : 687.30 €	0.29 €	0.25 €	0.21 €
Plafond : 4500.00 €	1.89 €	1.67 €	1.40 €

Tarifs périscolaires familles résidentes : Les **tarifs horaires** s'établissent par application d'un taux d'effort sur les revenus déclarés selon tableau ci-dessous.

OBJET

**Accueil de Loisirs
Sans Hébergement :**

**Participation des
familles résidentes et
non résidentes,
temps extrascolaire
et périscolaire**

Nombre d'enfant dans la famille	1 enfant	2 enfants	3 enfants et plus
Taux d'effort sur les revenus mensuels déclarés	0.038 %	0.032 %	0.027 %
Plancher : 687.30 €	0.26 €	0.22 €	0.19 €
Plafond : 4500.00 €	1.71 €	1.44 €	1.22 €

Pour les familles **non résidentes** une majoration de **15 %** sera appliquée à ces tarifs.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
En Mairie, le 1^{er} juin 2021

**Le Maire,
Yann BONDIER-MORET**

